

# Pancarte

Marie-Laure Legay

Les pancartes contenaient le détail des droits qui se levaient sur les marchandises. Elles devaient être placées au-dessus de la porte des bureaux de traites et également à l'intérieur du bureau pour avertir le public. Malgré leur publication, ces tarifs des droits qui pesaient sur la circulation faisaient l'objet de contestations fréquentes : les commis des anciennes traites domaniales et foraines en particulier peinaient à suivre une réglementation mouvante : raturées, éronnées, les pancartes prêtaient le flanc à la critique. La Ferme générale tenta d'unifier les usages au fur et à mesure de la royalisation des traites et des droits domaniaux.

## Références scientifiques

**Sources archivistiques et imprimées:**

**Bibliographie scientifique:**

**Citer cette notice:**

Marie-Laure Legay, *Pancarte* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/58>